



G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

5.0088

4^{ème} AVENANT N° du
(NOR DES 0500254 CO) **24 FEV. 2005**

à la convention n°003378 du 24 juillet 2000 sur les rapports entre la Polynésie française et les Enseignements Privés Catholique et Protestant.

ENTRE :

La Polynésie française, représentée par :

- Monsieur Gaston FLOSSE, Président de la Polynésie française,

d'une part,

ET :

L'Enseignement Catholique représenté par :

- Monseigneur Hubert COPPENRATH, archevêque de Papeete, président du Conseil d'Administration de la Mission Catholique (CAMICA) et représentant le Conseil d'Administration de la Mission Catholique des Iles Marquises (CAMCIM),
- Monsieur Jean-Pierre POTELLE, président du Comité Interdiocésain de l'Enseignement Catholique de Polynésie Française (CODIEC),

L'Enseignement Protestant représenté par :

- Monsieur le Pasteur Taaroanui MARAEA, président du Conseil d'Administration des biens de l'Eglise Evangélique de Polynésie Française,
- Monsieur Daniel PONIA, président du Conseil d'Administration de l'Enseignement Protestant de Polynésie Française,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article unique : A l'article 14 de la convention n°003378 du 24 juillet 2000 sur les rapports entre la Polynésie française et les Enseignements Privés Catholique et Protestant, les annexes 7a et 7b sur la contribution financière forfaitaire de la Polynésie française remplacent les annexes 3a et 3b.

Ces annexes prennent effet à partir du 1^{er} janvier 2005.

Fait à , le **24 FEV. 2005**



Le Président de la Polynésie française

[Signature]
Gaston FLOSSE

Fait à , le **24 FEV. 2005**

L'Archevêque de Papeete,
 président du Conseil d'Administration
 de la Mission Catholique
 et représentant le Conseil d'Administration
 de la Mission Catholique des Iles Marquises,

C.A.M.I.C.A.
 B.P. 94 PAPEETE
 TAHITI
 Polynésie Française
[Signature]
Hubert COPPENRATH

Fait à , le **24 FEV. 2005**

Le président du Comité Interdiocésain
 de l'Enseignement Catholique
 de Polynésie Française,

[Signature]
Jean-Pierre POTTET
 C.O.D.I.E.C.
 Le Président

Fait à , le **24 FEV. 2005**

Le Président du Conseil
 d'Administration
 des biens de l'Eglise Evangélique
 de Polynésie Française,

[Signature]
Taaroanui MARAËA

Fait à , le **24 FEV. 2005**

Le Président du Conseil d'Administration
 de l'Enseignement Protestant
 de Polynésie Française,

[Signature]
Daniel PONTA
 CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DE L'ENSEIGNEMENT PROTESTANT

CONVENTION SUR LES RAPPORTS
ENTRE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET LES ENSEIGNEMENTS PRIVÉS
CATHOLIQUES ET PROTESTANTS

ANNEXE 7A

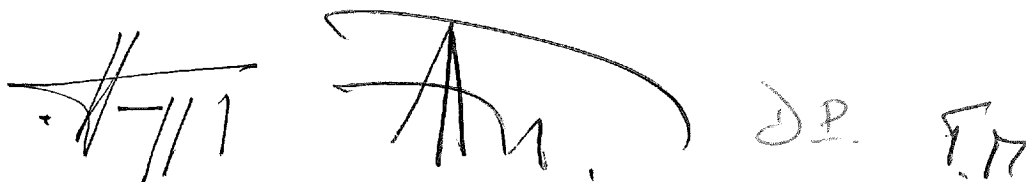
- Etat des charges supportées par l'Enseignement Catholique acceptées par la Polynésie française déterminant la contribution financière forfaitaire.

- Compléments de rémunération des personnels de direction et de secrétariat des écoles du 1^{er} degré.

- Personnels affectés aux services pédagogique, d'aide sociale et de psychologie.

- Personnels des internats et des foyers.

Total général : **254 000 000 francs**



CONVENTION SUR LES RAPPORTS
ENTRE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET LES ENSEIGNEMENTS PRIVES
CATHOLIQUES ET PROTESTANTS

ANNEXE 7B

- Etat des charges supportées par l'Enseignement Protestant acceptées par la Polynésie française déterminant la contribution financière forfaitaire.
- Compléments de rémunération des personnels de direction et de secrétariat des écoles du 1^{er} degré.
- Personnels affectés aux services pédagogique, d'aide sociale et de psychologie.
- Personnels des internats et des foyers.

Total général : **56 639 000 francs**

